

Accusé de réception en préfecture
054-245400601-20211216-03-DE
Date de télétransmission : 21/12/2021
Date de réception préfecture : 21/12/2021

République Française

Meurthe-et-Moselle

Nombre de Membres

Membres en exercice	Présents	Votants
45	36	36 + 7 pouvoirs

Date de convocation

10 décembre 2021

DELIBERATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY

SEANCE DU 16 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le seize décembre à vingt heures trente, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil communautaire dans la salle des fêtes de Custines, sous la présidence de Laurent TROGRIC, Président.

Présents : Laetitia ASCHBACHER, Pascal BARTOSIK, Pascal BECK, Thierry BECKER, Odile BEGORRE-MAIRE, Magali CLEMENT-DILLMANN, Valentin DETHOU, Sébastien DOSE, Céline GEOFFROY, Denise GERARDIN, Denis GODEFROY, William GRAFF, Catherine GUENSER, Michel JACQUES, Pierre JULIEN, Antony KUHN, Patrice LEOEUF, Ludovic LEGGERI, Yves LEICKNER, Catherine LEPRUN, Catherine LESAINE, Denis MACHADO, Francis MAUGRAS, Jean-Jacques MAXANT, Patrick MEDART, Gilles MULLET, Jocelyne PANO, Chantal PELLENZ, Jeanne PHILIPPOT, Sébastien POINT, Philippe POTDEVIN, Carole SALEUR, Laurent TROGRIC, Bernard VERGANCE, Dominique VOINSON, Rémi WAGNER.

Absents excusés : Dominique GRANDIEU, Alain SOLDNER.

Représentés : David BLASIU par Sébastien POINT, Béatrice BOCHNAK par Francis MAUGRAS, Sylvie GAMEL par Chantal PELLENZ, Chantal KIPPER par Denise GERARDIN, Martine LEPIANKO par Denis MACHADO, François ROUGIEUX par Sébastien DOSE, Odile SCHMITT par Dominique VOINSON.

Monsieur Denis MACHADO a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Décision Modificative n°1 – Budget annexe Transport 2021

N° de délibération : 3

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
36	43	43	0	0	0

Rapporteur : Monsieur le Président

Suite à la fin de la Délégation de Service Public de Transport et à la signature d'un marché public à compter du 1er septembre 2005, un Budget Annexe spécifique retraçant l'activité Transport assujettie à la TVA a été créé en 2005.

Le Budget Primitif Annexe Transport de l'exercice 2021 a été voté le 8 avril pour un montant de 3 653 410.57€.

La décision modificative n°1-2021, soumise à votre examen, consiste en l'ajustement de crédits en dépenses et en recettes, suite aux frais liés aux grosses réparations moteurs des bus notamment :

Accusé de réception en préfecture 054-245400001-20211216-03-DE Date de télétransmission : 21/12/2021 Date de réception préfecture : 21/12/2021		
INVESTISSEMENT	CHAPITRE	INSCRIPTIONS DM (en €)
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		92 404.00
Grosses réparations des bus	21	90 000.00
Solde application MOOBE	20	2 004.00
Achat de smartphones	21	400.00
RECETTES D'INVESTISSEMENT		92 404.00
Virement de la section de fonctionnement	021	92 404.00

FONCTIONNEMENT	CHAPITRE	INSCRIPTIONS DM (en €)
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		100 907.02
Dépenses de communication (autocollants bus)	011	1 350.00
Publications (frais pris en charge par la société)	011	- 34 800.00
Ajustement montant DSP	011	- 8 954.00
Annulation titre antérieur	67	50 907.02
Virement à la section d'investissement (pour équilibrer la DM)	023	92 404.00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		100 907.02
Sous-estimation du versement transport	73	50 000.00
Reversement réqu titre antérieur	75	50 907.02

Cette Décision Modificative ne sollicite aucun crédit supplémentaire, la baisse de certaines dépenses et l'augmentation des recettes équilibre celle-ci.

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable du Bureau communautaire,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

ADOpte la décision modificative n°1-2021 du Budget Annexe Transport de la manière suivante :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
DEPENSES	+ 92 404.00 €	+ 100 907.02 €	+ 193 311.02 €
RECETTES	+ 92 404.00 €	+ 100 907.02 €	+ 193 311.02 €

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme
Le Président,



Laurent TROGRILIC